

ACCUEIL | ÉLÈVES | PARENTS | PERSONNEL ENSEIGNANT | ADMINISTRATEURS | LE MINISTÈRE | NOUVELLES

Le ministère

- ▶ Le Ministère
- ▶ Biographies officielles
- ▶ Qui nous sommes / Ce que nous faisons
- ▶ Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario
- ▶ Emplois
- ▶ **Plan axé sur les résultats publié**
- ▶ Plan d'accessibilité
- ▶ Avis de collecte indirecte de renseignements personnels
- ▶ Prendre contact

Apprendre en Ontario

- ▶ Garde d'enfants
- ▶ Apprentissage des jeunes enfants
- ▶ Éducation élémentaire
- ▶ Éducation secondaire
- ▶ Éducation en langue française
- ▶ Éducation postsecondaire
- ▶ Formation des adultes

Emploi Ontario

Sujets populaires

Publications

Foire aux questions

Explorer le gouvernement

Renseignements

Manchette



LE MINISTÈRE

Document d'information sur le budget des dépenses 2016-2017

Table des matières

- [Vue d'ensemble du Ministère](#)
 - [Mandat](#)
 - [Contribution du Ministère à la réalisation des priorités et des résultats](#)
 - [Programmes et activités du Ministère](#)
 - [Investir dans l'avenir de l'Ontario](#)
 - [Organigramme du Ministère](#)
 - [Organismes, conseils et commissions](#)
 - [Information financière du Ministère](#)
 - [Dépenses prévues du Ministère 2016-2017](#)
 - [Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit](#)
- [Annexe Rapport annuel 2015-2016](#)
 - [Rapport annuel 2015-2016](#)
 - [Dépenses ministérielles réelles provisoires 2015-2016](#)

Plans axés sur les résultats précédents :

- 2015-2016 [[Format HTML](#) | [Format PDF](#) (873 Ko)]
- [2014-2015](#) (2,01 Mo)
- [2013-2014](#) (967 Ko)
- [2012-2013](#) (665 Ko)
- [2011-2012](#)
- [2010-2011](#)
- [2009-2010](#)
- [2008-2009](#)
- [2007-2008](#)
- [2006-2007](#)
- [2002-2003/2003-2004](#)

Vue d'ensemble du Ministère

Mandat

Ouvrir les voies de l'avenir

Le système d'éducation et de la petite enfance de l'Ontario, financé par les deniers publics, est reconnu comme étant l'un des meilleurs au monde, et le Ministère de l'Éducation a l'intention de l'améliorer davantage.

Le Ministère continuera de mettre l'accent sur le rendement et le bien-être des élèves en leur permettant d'évoluer dans le meilleur système d'éducation public possible. Le Ministère continuera d'investir dans le système d'éducation et de la petite enfance afin de bâtir une population active forte, une économie florissante et un avenir prometteur pour nos enfants.

Une vision renouvelée : Atteindre l'excellence

La priorité du Ministère de l'Éducation est de collaborer avec ses partenaires en vue d concrétiser les objectifs définis dans le document [Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario](#).

Cette vision fait fond sur les progrès des dix dernières années, et elle met l'accent sur les apprenantes et apprenants ainsi que sur les représentantes et représentants du milieu de l'éducation au moyen de quatre nouveaux objectifs :

- Atteindre l'excellence

- Assurer l'équité
- Promouvoir le bien-être
- Rehausser la confiance du public.

Sommaire des réalisations de 2015-2016

Voici certains des progrès accomplis par le Ministère dans l'atteinte de ces quatre objectifs :

Atteindre l'excellence

- Il a entrepris la mise en œuvre de la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance*, qui est entrée en vigueur le 31 août 2015 en vue de mettre en place un système de garde d'enfants et de petite enfance accessible, plus réactif et de première qualité.
- Au cours de l'année passée, il a augmenté de 10,4 % le nombre de places en services de garde agréés.
- Il a augmenté d'un point le pourcentage le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (calculé par rapport à l'année scolaire 2013-2014), le faisant atteindre 84 %. Le pourcentage d'élèves ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires pour l'année 2014-2015 sera communiqué au printemps 2016.
- Il a continué d'utiliser le Fonds pour la technologie et l'apprentissage, qui est un programme d'un montant de 150 millions de dollars sur trois ans visant à enrichir l'apprentissage en salle de classe.
- Il a offert des cours de perfectionnement en mathématiques à plus de 6 000 enseignantes et enseignants.

Assurer l'équité

- Il a augmenté le nombre d'élèves fréquentant des écoles provinciales et déclarant volontairement faire partie des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Leur pourcentage est passé de 44 % de la population estimée en 2012 à 59 % en 2014. Cela permet au Ministère et aux conseils scolaires de cibler des ressources permettant de réduire l'écart de rendement des apprenants des Premières Nations, métis et inuits.
- Il a mis en place de nouveaux programmes innovateurs soutenant la réussite et le bien-être des enfants et des jeunes pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance.
- Il a instauré les plans de transition requis dans le cadre des plans d'enseignement individualisés visant à apporter un meilleur soutien aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.
- Il a mis en place le nouveau programme de planification de carrière et de vie Tracer son itinéraire vers la réussite, lequel comprenant un outil de planification en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.
- Il a commencé à appliquer une nouvelle stratégie pour l'éducation des adultes fondée sur une approche collaborative régionale au sein des conseils scolaires en vue d'améliorer l'accès et les résultats des apprenantes et apprenants adultes.
- Il a collaboré avec divers partenaires dans le but de fournir des ressources d'enseignement et des occasions d'apprentissage (par exemple le soutien aux élèves LGBT et le cercle de soins pour les collectivités autochtones).

Promouvoir le bien-être

- Il a mis en œuvre un programme-cadre révisé d'éducation physique et santé fondé sur la recherche, lequel fournit aux élèves l'information dont ils ont besoin dans notre monde complexe en constante évolution.
- Il a veillé à ce que chaque conseil scolaire désigne un dirigeant en matière de santé mentale, chargé de superviser la stratégie visant à améliorer les mesures de soutien en santé mentale.
- Il a offert un meilleur accès aux activités physiques durant la journée d'école au moyen du projet Certification écoles saines de l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario, auquel environ 100 000 élèves et 182 écoles participent en 2015-2016.

Rehausser la confiance du public

- Il a mis en œuvre le nouveau programme Expérience Ontario, dont l'objectif est d'aider les élèves à réussir la transition du palier secondaire aux études postsecondaires ou à la formation d'apprenti.
- Il a approuvé, depuis 2013, 1,43 milliard de dollars destinés à des projets d'immobilisations, dont 82 nouvelles écoles, 65 projets d'agrandissement, 27 projets de rénovation et la création de 2 900 places de garderie dans les écoles.
- Il s'est engagé à investir la somme de 1,25 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2014-2015, pour répondre aux besoins de réfection des installations les plus pressants des conseils scolaires.
- Il a financé plus de 2 200 projets qui seront réalisés durant l'année scolaire 2015-2016 au moyen des subventions de la Politique de participation des parents afin d'accroître la participation des parents à l'apprentissage de leurs enfants.
- Il a tenu le sixième colloque annuel des comités de participation des parents en vue d'appuyer et d'améliorer la collaboration des parents dans les conseils scolaires et les écoles.
- Il a lancé 45 projets pilotes d'apprentissage par l'expérience qui fourniront aux apprenantes et apprenants des occasions d'apprentissage pratiques dans leur communauté.
- Il a soutenu les travaux du Groupe consultatif de la première ministre, il a diffusé le cadre stratégique et le plan d'action, et il met en œuvre les recommandations du Groupe portant expressément sur l'éducation.
- Le Ministère a collaboré avec ses partenaires en cogestion, les associations de conseillères et de conseillers, en vue de soutenir efficacement un processus de négociation collective collaboratif et respectueux afin que le système d'éducation connaisse encore plus de réussite.

Prochaines étapes : Objectifs à court terme

Le Ministère remplira son mandat pour 2016-2017 tout en continuant de mettre en application sa vision renouvelée en effectuant les tâches suivantes :

- Continuer de travailler à l'atteinte des objectifs de taux d'obtention de diplôme à 85 % et de taux de réussite aux évaluations de l'OQRE à 75 %, tout en ciblant particulièrement l'amélioration des résultats en mathématiques.
- Maintenir la promotion du bien-être au rang des priorités afin d'aider les élèves à profiter des connaissances et des compétences associées à un bien-être positif en vue d'instaurer la cohérence, l'harmonisation et l'intégration dans le secteur de l'éducation et dans d'autres secteurs qui reconnaissent qu'il ne faut pas se

concentrer uniquement sur la réussite scolaire, mais aussi sur l'enfant dans son ensemble, à savoir son développement cognitif, émotionnel, social et physique.

- Poursuivre la mise en œuvre du *Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* et des stratégies connexes afin d'améliorer le rendement des élèves autochtones et d'éliminer les écarts entre les résultats scolaires des élèves autochtones et les résultats des autres élèves.
- Continuer de se concentrer sur le perfectionnement des plans d'enseignement individualisés afin d'améliorer la réussite et le bien-être des apprenantes et apprenants ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et de réduire les écarts de réussite.
- Apporter davantage de soutien aux élèves traversant des périodes de transition difficiles, notamment le passage de l'école secondaire à l'école postsecondaire ou l'entrée sur le marché du travail.
- Augmenter les occasions pour les élèves de participer à l'apprentissage par expérience au sein de leur communauté, notamment l'apprentissage électronique.
- Moderniser les garderies et mettre en place des programmes pour la petite enfance au moyen d'une transparence, d'une responsabilité et d'une qualité accrues.
- Faire la promotion des centres familiaux et de la petite enfance de l'Ontario en mettant en place, pour la famille et les enfants, des programmes visant à offrir un soutien et des services, de manière plus simple et plus pratique.
- Continuer d'investir dans les nouvelles écoles ainsi que dans les projets d'agrandissement, de réfection et de rénovation afin de veiller à ce que les élèves évoluent dans un environnement d'apprentissage moderne et sécuritaire, notamment en modernisant le Système d'inventaire des installations scolaires en vue d'optimiser la gestion du plus important portefeuille de biens immobiliers du gouvernement (54 milliards de dollars) et d'améliorer les processus d'attribution et de suivi du financement des immobilisations.

Prochaines étapes : Objectifs à moyen terme

- Continuer de mettre en application la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires en modifiant le financement de manière à encourager les conseils scolaires à gérer les locaux sous-utilisés. Cette démarche est accompagnée par un nouveau Programme de financement des immobilisations pour le regroupement scolaire financé à hauteur de 750 millions de dollars sur quatre ans en vue d'aider les conseils scolaires à gérer leurs locaux.
- Continuer de soutenir le Cadre stratégique des carrefours communautaires en Ontario et l'élaboration de politiques ministérielles appuyant ces communautés.

Prochaines étapes : Objectifs à long terme

- Transformer les pratiques pédagogiques en incorporant les principes de l'apprentissage par enquête, et ce, de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'au programme élémentaire.
- Améliorer le soutien et les outils en matière de planification de carrière destinés aux élèves terminant l'école secondaire et planifiant leur carrière.
- Renforcer l'apprentissage, l'enseignement et l'encadrement des mathématiques dans les écoles en Ontario au moyen du renouvellement de la stratégie pour les mathématiques.
- Encourager l'apprentissage à l'extérieur de la salle de classe en offrant des occasions d'apprentissage par l'expérience et en mettant en place des environnements virtuels et un Système de gestion de l'apprentissage originaux pour les élèves de la maternelle à la 12^e année qui appuient l'apprentissage en ligne et l'apprentissage hybride.
- Poursuivre le financement adéquat des immobilisations pour garder les écoles existantes en bon état et injecter des fonds dans la construction d'écoles.
- Établir un environnement d'apprentissage contribuant à la bonne santé physique et mentale des apprenantes et apprenants, à une image de soi positive, à un sentiment d'appartenance, à l'acquisition des compétences permettant de faire les bons choix et à établir un environnement de travail positif pour le personnel scolaire.
- Trouver des occasions d'établir des modèles de prestation de services partagés dans le cadre d'une variété de fonctions opérationnelles communes actuellement prises en charge individuellement par les conseils (par exemple les systèmes de demande de travail, la paie, l'hébergement de serveur, les déplacements et la gestion des dépenses).

Contribution du Ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Progression de la mise en application des recommandations de la Commission Drummond

La Commission Drummond a été mise en place en vue d'aider le gouvernement à réformer la prestation de services publics en Ontario. Le 15 février 2012, la Commission a publié un rapport comportant 362 recommandations. Parmi elles, 27 concernaient expressément le ministère de l'Éducation.

Depuis la publication du rapport de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, le ministère de l'Éducation a fait des progrès dans la mise en application de ces recommandations.

Il a étroitement collaboré avec des parties prenantes pour mettre en place des mesures de réforme, d'amélioration de l'efficacité et de modernisation.

Les initiatives suivantes soulignent les domaines clés appuyant les recommandations de la Commission :

- Offrir des programmes de qualité supérieure aux enfants des Premières Nations et à leur famille en finançant des programmes de garderies agréées pour quatre autres communautés des Premières Nations : les Premières Nations de Henvey Inlet, de Nigigoonsiminikaaning, de Wunnumin Lake et d'Hiawatha. La collaboration avec les partenaires des Premières Nations pour établir une approche plus large en matière de garderie et de petite enfance constitue une étape clé de ce processus.
- Signer une entente-cadre soutenant l'établissement d'un système d'éducation de la Première Nation Anishinabek visant à soutenir la mise en place de son nouveau système d'éducation et à améliorer les résultats de ses élèves au moyen d'une relation plus étroite avec le Ministère et les conseils scolaires.
- Apporter des changements pour encourager plus d'élèves d'école secondaire à prendre moins de 34 crédits.
- Élaborer des conventions collectives avec les enseignantes, les enseignants et le personnel scolaire

permettant de transformer la prestation d'avantages en rationalisant les régimes d'assurance vie ainsi que de soins dentaires et de soins de santé dans le secteur de l'éducation en Ontario, ce qui constitue les efforts de consolidation et de rationalisation les plus importants au Canada en vue d'améliorer la rentabilité et la prestation des avantages.

- Présenter la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires, laquelle vise à modifier le financement de manière à encourager les conseils scolaires à changer la gestion de leurs locaux sous-utilisés dans les écoles.
- Présenter un programme amélioré de formation initiale à l'enseignement, grâce auquel les diplômés acquièrent une plus grande assurance, davantage d'expérience et des connaissances accrues dans des domaines spécialisés tout en réduisant de 50 % les inscriptions au programme.
- Travailler en collaboration avec les associations de conseillères et de conseillers en vue de soutenir efficacement un processus de négociation collective collaboratif et respectueux afin que le système d'éducation connaisse encore plus de réussite.

Harmonisation des programmes avec les priorités du gouvernement

Les résultats clés et les objectifs à court, moyen et long terme du Ministère contribuent à la réalisation du mandat du Ministère et cadrent avec les grandes priorités du gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement qui sont directement appuyées par les services et mesures de soutien du Ministère.

Priorités du gouvernement	Responsabilités du Ministère de l'éducation
Développer les talents et les compétences des Ontariennes et des Ontariens	● Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein(PAJETP) ● Éducation élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année) ● Éducation secondaire (de la 9^e à la 12^e année) ● Aide au fonctionnement de l'école ● Aide à l'éducation des élèves autochtones ● Éducation des adultes et éducation permanente ● Équité et atteinte des résultats ● Soutien linguistique ● Direction et gouvernance ● Promotion du bien-être des élèves et diminution des risques ● Programmation éducative (TVO et TFO) ● Évaluations de l'apprentissage (OQRE)
Réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion	● Garde d'enfants ● Programmes pour les enfants et la famille ● Écoles provinciales et écoles d'application ● Aide aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation
Modernisation des infrastructures et des réseaux de transport	● Immobilisations des conseils scolaires
Amélioration de la sécurité à la retraite	● Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Autres intérêts publics	● Transport des élèves

Programmes et activités du Ministère

Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein

Le programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est offert à tous les enfants de l'Ontario de quatre et cinq ans fréquentant une école publique. Le Ministère estime que l'apprentissage au moyen de l'exploration, du jeu et de la recherche permet d'acquérir des compétences essentielles, notamment la résolution de problèmes et la créativité, qui aident les jeunes apprenantes et apprenants à connaître la réussite à l'école et en dehors. Le Ministère verse également des fonds ciblés visant à soutenir le programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, notamment des fonds pour des postes de dirigeant de la petite enfance, afin de faciliter la mise en œuvre de ces programmes et d'un système de direction de première qualité dans les conseils scolaires.

Éducation élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année)

Le programme fournit une orientation en matière de politiques et de programmes ainsi qu'un soutien financier aux conseils scolaires de district, aux écoles et aux organismes de l'Ontario afin d'encourager la mise en place et le maintien d'un système d'éducation de première qualité pour tous les élèves du palier élémentaire de la province. Le programme couvre les coûts liés aux mesures prises pour améliorer les résultats scolaires des élèves et à l'enseignement en salle de classe, notamment le salaire du personnel enseignant et du personnel de soutien scolaire, les fournitures scolaires, les manuels scolaires, le matériel d'apprentissage et l'équipement informatique et les services de bibliothèques et d'orientation. Le programme vise à atteindre quatre objectifs principaux, qui sont décrits dans *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, qui sont : l'excellence des résultats des élèves, un accès équitable à tous les élèves à des expériences d'apprentissage enrichissantes, la promotion du bien-être des élèves et le rehaussement de la confiance du public dans l'éducation publique.

Ce programme soutient un système d'éducation publique qui est réactif, de première qualité, accessible et intégré à partir de la petite enfance et de la garde d'enfants jusqu'à l'éducation pour les adultes. Le curriculum de l'Ontario, qui est l'élément fondateur de l'apprentissage des élèves, reconnaît qu'il est essentiel, à présent et à l'avenir, que

les élèves sachent bien lire et écrire afin de synthétiser l'information, de prendre des décisions éclairées, de communiquer efficacement et de réussir dans cette communauté mondiale du 21^e siècle en constante évolution.

Les mesures de rendement comprennent : les plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves (PAC) et les plans d'amélioration des écoles pour le rendement des élèves (PAE); le pourcentage des écoles avec un haut niveau de réussite des élèves; tous les indicateurs généraux de réussite des élèves, qui sont mesurés au moyen d'évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en lecture, en écriture et en mathématiques pour les élèves de 3^e année et de 6^e année.

Éducation secondaire (de la 9^e à la 12^e année)

Le programme d'éducation secondaire procure aux élèves de la 9^e à la 12^e année une éducation de base et couvre les coûts liés aux mesures prises pour améliorer les résultats scolaires des élèves et à l'enseignement en salle de classe, notamment le salaire du personnel enseignant et du personnel de soutien scolaire, les fournitures scolaires, les manuels scolaires, le matériel d'apprentissage et l'équipement informatique et les services de bibliothèques et d'orientation. Parmi les mesures du rendement, nommons les indicateurs de la réussite des élèves et les résultats des programmes, notamment le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires, l'accumulation de crédits, le taux de réussite et les résultats en mathématiques et en littérature dans les évaluations de l'OQRE.

Aide au fonctionnement de l'école

Ce programme soutient le fonctionnement et l'entretien des écoles au quotidien. Il finance le leadership scolaire, le salaire du personnel d'entretien, les fournitures, les services publics, les mesures d'aide pour l'utilisation communautaire des installations scolaires dans les collectivités éloignées, rurales ou de petite taille et pour les écoles dont les effectifs diminuent. Il prévoit également des fonds pour les autres administrations scolaires. Les différentes mesures du rendement comprennent les données sur les installations recueillies par les conseils scolaires, la capacité réelle et l'effectif selon les installations. Ces données servent à l'évaluation globale de l'utilisation de l'ensemble des installations et à déterminer si les locaux sont utilisés efficacement.

Aide à l'éducation des élèves autochtones

Ce programme subventionne le Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits et soutient d'autres programmes destinés aux élèves autochtones et à tous les élèves, comme l'indique le document *Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*. Des fonds sont alloués chaque année pour soutenir la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour améliorer le rendement et le bien-être des élèves et pour éliminer les variations en matière de rendement entre les élèves autochtones et les autres. Les mesures de rendement comprennent les taux d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves déclarant faire partie des Premières Nations, des Métis et des Inuits et du pourcentage d'élèves autochtones qui satisfont aux normes provinciales dans le cadre des évaluations provinciales de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques.

Éducation des adultes et éducation permanente

Les programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente financent l'éducation permanente, l'école du soir, les cours d'été, les cours de jour pour adultes (21 ans et plus), le volet Langues internationales au palier élémentaire et la reconnaissance des acquis pour les élèves adultes. Parmi les mesures du rendement potentielles, comptons les données sur la diminution du nombre de cours requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) grâce à l'utilisation efficace de la reconnaissance des acquis et le taux de réussite menant à une réduction des cours répétés.

Équité et atteinte des résultats

Le programme d'équité et d'atteinte des résultats favorise des milieux d'apprentissage équitables et inclusifs et permet de garantir que les mesures de soutien offertes ciblent les élèves qui en ont le plus besoin, peu importe leur situation ou leurs antécédents. Le rendement est mesuré à l'aide du taux de réussite des cours à double reconnaissance de crédit qui contribuent à combler l'écart entre les tentatives d'obtention de crédits et les crédits effectivement obtenus.

Éducation et soutien en langue française

Le programme de soutien linguistique comprend des fonds pour l'Allocation au titre du volet Français langue première, l'Allocation au titre du volet Français langue seconde, l'Allocation au titre du volet *English as a Second Language and English Literacy Development*, l'Allocation au titre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants, l'Allocation au titre du volet Actualisation linguistique en français. Il finance également les initiatives d'enseignement en langue française dans les milieux minoritaires ainsi que l'enseignement de la seconde langue officielle. Le rendement est mesuré en fonction du taux de participation des élèves et des résultats dans les programmes de langue.

Direction et gouvernance

Les initiatives de direction et de gouvernance prises au niveau du conseil scolaire permettent de soutenir les objectifs de réussite des élèves, de bien-être et de rehaussement de la confiance en l'éducation publique. Ces initiatives visent également à appuyer la priorité mise par le gouvernement sur l'augmentation des talents et des compétences parmi les Ontariennes et Ontariens. Les mesures de rendement comprennent la nécessité pour tous les conseils scolaires d'avoir un plan sur plusieurs années et une évaluation annuelle assurée par le directeur de l'éducation.

Promouvoir le bien-être des élèves

Le programme de promotion du bien-être des élèves soutient le développement holistique de l'enfant (c.-à-d. le développement cognitif, émotionnel, social et physique) en favorisant une meilleure santé mentale et physique, une image positive de soi, un sentiment d'appartenance et en offrant les occasions d'apprentissage nécessaires pour que les élèves adoptent un comportement positif, tout en les aidant à faire des choix positifs, peu importe les circonstances. Parmi les mesures du rendement, nommons le taux d'élèves en suspension à long terme et les enquêtes sur l'ambiance scolaire.

Programmation éducative (TVO et TFO)

TVO est un média éducatif public de l'Ontario qui offre un contenu pédagogique interactif. TFO offre des ressources multimédias de langue française pour tous, du jardin d'enfants à l'université.

Évaluations de l'apprentissage (OQRE)

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) évalue le rendement des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques selon le curriculum de l'Ontario. Les indicateurs de rendement comprennent la qualité et l'intégrité des évaluations et la production de rapports sur les résultats d'une façon qui tient compte de la qualité et de l'obligation de rendre compte du système d'éducation de l'Ontario.

Garde d'enfants

Le programme de garde d'enfants offre du financement pour les frais associés à la garde d'enfants, y compris les places en garderie, la délivrance de permis, l'application des règlements, les places subventionnées, les salaires, le renforcement des capacités et les enfants ayant des besoins particuliers. Parmi les mesures du rendement, nommons l'évaluation de la qualité des services offerts par les garderies agréées, de l'accès à celles-ci et de l'évolution annuelle du nombre de places disponibles, du nombre de permis et du nombre de subventions.

Programmes pour les enfants et la famille

Les programmes pour les enfants et la famille épaulent tous les parents et les familles dans leur rôle de principaux fournisseurs de soins et les encouragent à participer à l'expérience d'apprentissage de leur enfant dès un jeune âge. Ces programmes offrent aux enfants des occasions d'apprendre, de socialiser et de préparer leurs premiers pas à l'école. Ils fournissent également de l'information aux parents sur les programmes et services, ainsi que de l'orientation vers des services spécialisés de la communauté. Le rendement est mesuré à l'aide du taux et de la fréquence de participation des enfants et des familles aux programmes pour la petite enfance.

Écoles provinciales et écoles d'application

Le programme fournit, par l'intermédiaire de cinq écoles provinciales et de quatre écoles d'application, un soutien pédagogique aux élèves et aux enfants de l'Ontario qui sont sourds, aveugles ou sourds et aveugles ou qui ont de graves troubles d'apprentissage. Le programme offre également des services préscolaires aux enfants sourds (de la naissance jusqu'à l'âge scolaire) et aux enfants sourds et muets (de la naissance jusqu'à l'âge de 21 ans). Les écoles épaulent également les familles de tels enfants en offrant des services de consultation ainsi que des ressources pédagogiques adaptées pour les conseils scolaires et les écoles accueillant des enfants avec des troubles perceptifs. Les mesures du rendement comprennent les données sur le nombre d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), un certificat d'études secondaires de l'Ontario ou un certificat de réussite.

Aide aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation

L'aide aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation améliore l'équité, l'accès à l'éducation, les résultats scolaires et le bien-être de ces élèves en augmentant la capacité des conseils scolaires à offrir des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté. Le Ministère accorde des fonds aux conseils scolaires de district pour les programmes d'enseignement, les services ou l'équipement destinés aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Les mesures de rendement comprennent les données sur le nombre d'élèves bénéficiant des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, sur le nombre de plans d'enseignement individualisés élaborés et sur le nombre d'élèves évalués par un Comité d'identification, de placement et de révision.

Immobilisations des conseils scolaires

Le programme d'immobilisations des conseils scolaires prévoit des fonds pour la modernisation et la réfection des écoles existantes, pour la construction d'écoles, pour le soutien à la mise en œuvre du programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein et pour les infrastructures de garde d'enfants. Le rendement est mesuré selon l'utilisation des locaux des écoles, l'amélioration de l'état des installations et l'utilisation de locaux temporaires en contexte de croissance.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) est un partenariat entre le gouvernement provincial et les membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario, qui se partagent la responsabilité des surplus et des déficits financiers du Régime. Les contributions en espèces que verse le gouvernement de la province au profit du RREO correspondent à celles des participants au Régime qui travaillent au sein du système d'éducation public. Le rendement est mesuré à l'aide d'un indice de la qualité du service et de la viabilité financière.

Transport des élèves

Avec la Subvention pour le transport des élèves, le Ministère distribue des fonds aux conseils scolaires pour le transport sécuritaire, efficace et efficient des élèves de la province, y compris pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Investir dans l'avenir de l'Ontario

L'éducation est l'un des services publics les plus importants de la province. L'édification de l'économie de l'Ontario passe par la réussite de sa population et de ses collectivités. Le Ministère s'engage à collaborer avec ses partenaires pour créer des débouchés dès aujourd'hui et pour garantir un avenir prometteur à toute la population ontarienne.

Au moyen de ses investissements judicieux, qui sont énoncés dans le présent document, le Ministère continuera de développer davantage son solide système d'éducation et pour la petite enfance en vue de renforcer l'avantage concurrentiel de l'Ontario, de créer des emplois et de fournir des services publics essentiels aux familles et aux communautés.

Ensemble, nous faisons avancer l'Ontario en investissant dans les talents et les compétences et en créant des occasions pour les habitants de cette admirable province d'avoir un avenir prometteur.

Organigramme du Ministère



Organismes, conseils et commissions (OCC)

* Ne comprend pas les rajustements de consolidation.

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

TVO est l'organisme de médias éducatifs public de l'Ontario. Il offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et par un site Web interactif. Des cours de formation à distance de palier secondaire sont offerts par le Centre d'études indépendantes. TVO est régi par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral et par les normes du CRTC .

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre des services et des contenus multimédias culturels et éducatifs de grande qualité aux 12 conseils scolaires de langue française ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. L'Office fournit également des ressources pour l'enseignement du français langue seconde aux 60 conseils scolaires de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de soutien et les ressources de TFO contribuent à l'atteinte des objectifs prioritaires du Ministère en matière de réussite. TFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone dans le cadre des années préparatoires, de la littératie et de la numératie, de l'apprentissage électronique et de la *Politique d'aménagement linguistique (PAL)*.

L'OQRE est chargé de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. Pour ce faire, il élabore et effectue des évaluations d'élèves à grande échelle, et diffuse au public les résultats de ces évaluations et ses recommandations pour l'amélioration du système.

L'Administration des écoles provinciales a été constituée en 1975 avec l'adoption de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. L'Administration est l'employeur officiel du personnel enseignant, des directions d'écoles, et des directions adjointes en poste dans les écoles publiques de la province. La *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires* régit les négociations collectives du personnel enseignant dans le secteur de l'éducation. Cette loi établit un processus de négociation collective à deux paliers, central et local, pour les unités de négociation du personnel enseignant. L'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA) représente l'Administration des écoles provinciales au cours des négociations centrales. Le Ministère de l'éducation représente

L'Administration des écoles provinciales au cours des négociations locales. L'Administration gère également le traitement des griefs, des congés et d'autres fonctions administratives.

Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

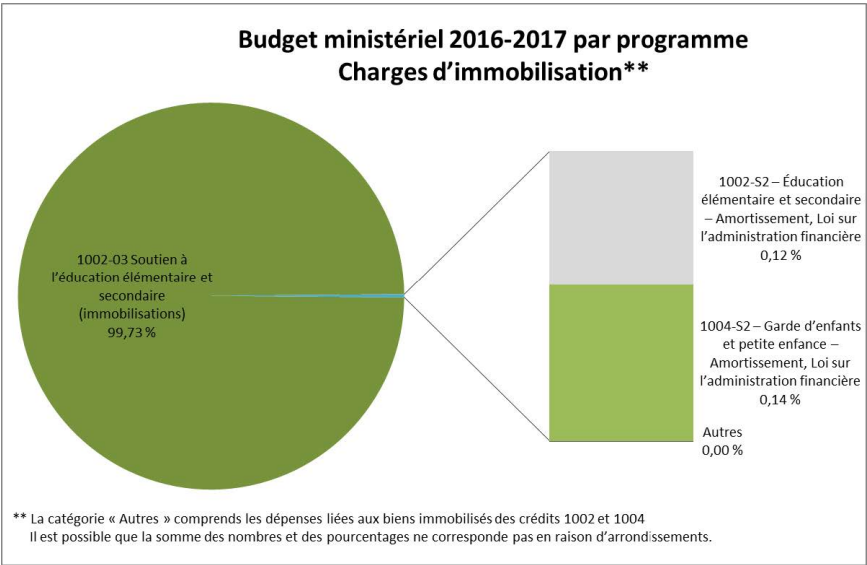
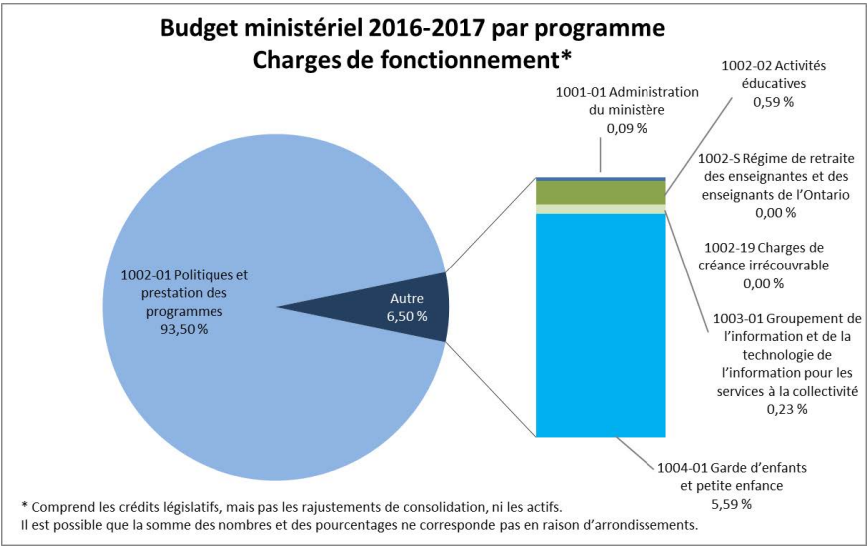
Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves qui en ont besoin.

Conseil du curriculum

Le Conseil du curriculum fournit à la ministre des conseils sur les politiques stratégiques de haut niveau portant sur des questions ayant une incidence sur le curriculum des paliers élémentaire et secondaire. À la demande de la ministre, le Conseil du curriculum réunit les dirigeants anglophones et francophones du secteur de l'éducation dans le cadre de discussions de haut niveau pour fournir des conseils fondés sur une pédagogie judicieuse. Au besoin, le Conseil peut convoquer un groupe de travail composé de spécialistes afin de recueillir des renseignements et de mener les consultations nécessaires pour ses délibérations.

Information financière du Ministère

Les graphiques suivants illustrent les investissements du Ministère en 2016-2017 dans les activités qui permettent aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, ce qui contribue à placer leur avenir et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.

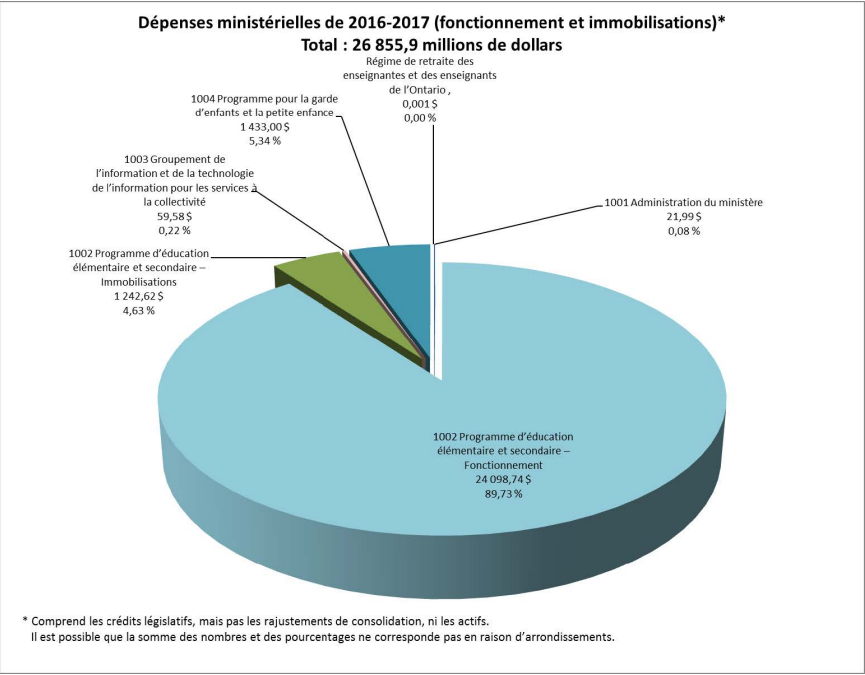


Dépenses prévues du Ministère 2016-2017 (M\$)*

Fonctionnement	25 611,5
Immobilisations	1 244,4
TOTAL*	26 855,9

*Comprend les crédits législatifs mais pas les rajustements de consolidation. Après les rajustements de consolidation (pour les dépenses des organismes et des conseils scolaires), le total des dépenses prévues pour 2016-2017, comprenant les crédits législatifs, s'élève à 25 183,8 millions de dollars. Lorsque l'on exclut les crédits législatifs, le

total s'élève à 25 180,3 millions de dollars.



Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit / Programmes	Prévisions 2016-2017 \$	Variation par rapport aux prévisions 2015-2016 \$	%	Prévisions 2015-2016* \$	Chiffres réels provisoires 2015-2016* \$	Chiffres réels 2014-2015* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du Ministère	21 927 400	-	-	21 927 400	17 507 000	15 245 597
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	24 098 739 300	786 927 300	3,4	23 311 812 000	23 292 652 700	22 887 324 407
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	59 582 300	(1 496 500)	(2,5)	61 078 800	60 205 400	57 613 684
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	1 431 195 900	115 953 800	8,8	1 315 242 100	1 280 540 200	1 175 451 387
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement à créditer	25 611 444 900	901 384 600	3,6	24 710 060 300	24 650 905 300	24 135 635 075
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
crédits législatifs	67 014	(70 999 000)	(99,9)	71 066 014	112 066 014	564 569 290
Total des charges de fonctionnement du Ministère	25 611 511 914	830 385 600	3,4	24 781 126 314	24 762 971 314	24 700 204 365
Rajustement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)	689 000	(1 180 600)	(63,1)	1 869 600	461 300	419 000
Rajustement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	11 781 200	106 500	0,9	11 674 700	12 146 200	5 029 100
Rajustement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	5 974 800	4 009 700	204,0	1 965 100	7 684 600	(2 483 000)
Rajustement de consolidation – Reclassification de dette de fiducie des conseils scolaires	(65 723 500)	-	-	(65 723 500)	(65 723 500)	(65 836 548)
Rajustement de consolidation – écoles	(806 966 600)	(590 111 800)	(272,1)	(216 854 800)	(566 605 400)	(121 340 426)
Rajustement de consolidation – Hôpitaux	(3 500 000)	-	-	(3 500 000)	(3 500 000)	(3 850 812)
Rajustement de consolidation – Collèges	(24 618 100)	(550 800)	(2,3)	(24 067 300)	(26 684 800)	(25 329 782)
Autres rajustements – Rajustement actuariel non pécuniaire pour le régime de retraite des enseignantes et des enseignants, Loi sur l'administration financière	(452 001 000)	(452 001 000)	-	-	-	-
Total comprenant les consolidations et les autres rajustements	24 277 147 714	(209 342 400)	(0,9)	24 486 490 114	24 120 749 714	24 486 811 897
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 627 100	(72 900)	(2,7)	2 700 000	2 700 000	2 155 949
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels de l'exercice précédent sont redressés pour souligner les changements ministériels en matière d'organisation et de structure de programme. Les chiffres réels provisoires correspondent aux chiffres présentés dans le budget de l'Ontario pour 2016.

Rapport annuel 2015-2016

Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario

Cette vision a quatre principaux objectifs :

- Atteindre l'excellence
- Assurer l'équité
- Promouvoir le bien-être
- Rehausser la confiance du public

Cette vision renouvelée, qui est la pierre angulaire du mandat du Ministère, oriente nos efforts pour les années à venir. Les pages suivantes présentent un aperçu des réalisations accomplies durant l'année. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive.

Atteindre l'excellence

Taux d'obtention de diplôme

En 2014, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario est demeuré élevé, à 84 %. Il s'agit d'un pourcentage de 16 points supérieur à celui de 2004. Cela signifie que depuis 10 ans, environ 163 000 élèves de plus ont obtenu leur diplôme que si le taux était demeuré inchangé depuis 2003-2004.

Promotion de la langue française et de la culture francophone

Depuis 2004, les politiques et les initiatives de l'Ontario sur la langue française et la culture francophone (aménagement linguistique) ont contribué à la réussite scolaire continue et à la revitalisation des conseils scolaires et des collectivités de langue française. Le gouvernement provincial renouvelle actuellement son plan d'action pour l'aménagement linguistique, de la petite enfance aux études postsecondaires.

Majeure Haute Spécialisation et Programme à double reconnaissance de crédit

L'Ontario a étendu la portée de sa Majeure Haute Spécialisation et de son Programme à double reconnaissance de crédit afin d'aider davantage d'élèves du secondaire à transformer leur passion en future carrière. La Majeure Haute Spécialisation donne aux élèves du secondaire la possibilité d'associer leurs compétences et intérêts à un parcours de carrière tout en obtenant leur diplôme d'études secondaires. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 46 000 élèves ont participé à ce programme dans la province, ce qui constitue 2 000 élèves de plus que l'année précédente.

Le Programme à double reconnaissance de crédit permet aux élèves désintéressés et ayant des résultats décevants d'obtenir des crédits en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires et d'un certificat d'études postsecondaires, d'un diplôme collégial, d'un diplôme de programme menant à un grade d'études appliquées ou d'un certificat d'apprentissage. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 400 élèves de plus que l'année précédente ont participé au programme.

La voix des élèves

Dans le cadre de l'initiative La voix des élèves, le Ministère verse des subventions pour le projet *Exprime-toi* visant à renforcer l'engagement des élèves (sur les plans scolaire, social et intellectuel) et à avoir une incidence durable sur la communauté scolaire. Pour l'année scolaire 2014-2015, le Ministère a accordé 1 078 subventions. Chaque année, 60 élèves allant de la 7^e à la 12^e année de partout dans la province et possédant une expérience unique et diversifiée sont sélectionnés pour faire partie du Conseil consultatif ministériel des élèves. Le Conseil se réunit deux fois par an afin de communiquer au Ministère des conseils et des commentaires sur les programmes et politiques du Ministère.

Expérience Ontario

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement provincial investira 20 millions de dollars dans le programme Expérience Ontario. Il s'agit d'un nouveau programme visant à aider les diplômés d'études secondaires à faire la transition entre les études secondaires et postsecondaires et la formation d'apprenti.

Consultations touchant l'apprentissage par l'expérience

En 2016, le Ministère a tenu des consultations pour trouver des moyens d'augmenter les occasions d'apprentissage par l'expérience en lien avec la communauté pour tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année.

Ressources en mathématiques

Le Ministère s'est engagé à augmenter la réussite en mathématiques et à réduire l'écart entre les résultats en mathématiques appliquées et les mathématiques scolaires obtenus dans les évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Pour ce faire, le Ministère a apporté son soutien à plus de 6 000 enseignantes et enseignants afin qu'ils se perfectionnent en mathématiques. Dans le cadre du programme de formation initiale à l'enseignement amélioré, qui a débuté en septembre 2015, il y a un nouvel ensemble de matières de base obligatoires, notamment en mathématiques et en finances.

Financement des immobilisations pour les services de garde d'enfants

En avril 2015, le gouvernement provincial a annoncé un financement de 120 millions de dollars sur trois ans pour la création d'environ 4 000 places en services de garde agréés en Ontario. Il crée davantage de places en services de garde agréés dans les écoles locales afin de donner l'occasion aux enfants de faire la transition entre la garderie et l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans le même établissement en vue de faciliter l'adaptation. Cet investissement constitue une autre étape clé dans l'atteinte de l'objectif d'un système pour la petite enfance simple et intégré en Ontario.

Financement du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein

À ce jour, plus de 1,5 milliard de dollars ont été versés en fonds d'immobilisations pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein. Ces fonds ont servi à la création de près de 3 500 nouvelles salles de classe de maternelle et de jardin d'enfants dans de nouveaux locaux et dans des locaux modernisés.

Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

Dans le cadre du plan de modernisation pour la petite enfance, l'Ontario a annoncé que quatre programmes pour la petite enfance et la famille offrant une variété de services à divers endroits seraient transformés en une seule gamme de services intégrés. Les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille donneront aux enfants et aux familles l'accès à des programmations de première qualité pour la petite enfance. Les programmes seront plus faciles d'accès, plus simples à comprendre et fourniront un ensemble commun de services de base, ainsi que la possibilité d'obtenir des services personnalisés supplémentaires qui répondent aux besoins locaux.

Équité

Éducation sur l'Holodomor

À compter de l'année scolaire 2015-2016, les élèves fréquentant des écoles publiques en Ontario auront accès à une expérience d'apprentissage novatrice au sujet de l'Holodomor, qui est une famine créée par l'homme et ayant tué des millions d'Ukrainiens en 1932 et 1933. L'Ontario a versé 750 000 dollars à une salle de classe mobile, qui voyagera dans la province pour sensibiliser à l'Holodomor les élèves des zones urbaines, rurales et du nord et aux élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Aider davantage d'apprenantes et apprenants adultes à réussir

L'Ontario a annoncé un investissement allant jusqu'à 9 millions de dollars sur les trois prochaines années pour épauler davantage d'apprenantes et apprenants adultes de la province à faire les études secondaires dont ils ont besoin pour connaître la réussite et faire partie d'une main-d'œuvre qualifiée. En Ontario, près de 800 000 adultes ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires.

Plans d'enseignement individualisés et plans de transition

Au cours des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, le ministère de l'Éducation a accordé des financements ciblés dans le cadre de l'Apprentissage pour tous en mettant l'accent sur l'amélioration continue des plans d'enseignement individualisés et des plans de transition. Le Ministère a également mis en œuvre des protocoles de planification de la transition pour les jeunes ayant des troubles du développement.

Enfants et jeunes pris en charge

L'importance pour les enfants et les jeunes d'être pris en charge par un adulte a été prouvée au moyen de la réussite des élèves qui ont participé à des programmes innovants. Ces programmes pour les enfants et les jeunes pris en charge sont axés sur l'apprentissage de compétences de la vie de tous les jours, comme la planification et la préparation des repas.

Financement pour la garde d'enfants dans les réserves

L'Ontario renforce le soutien qu'il apporte aux enfants des Premières Nations et à leur famille en finançant des programmes de garderies agréées dans quatre communautés supplémentaires des Premières Nations. Les Premières Nations de Henvey Inlet, de Nigigoonsiminikaaning, de Wunnumin Lake et d'Hiawatha ont obtenu un nouveau financement soutenant une programmation de première qualité et des services de garderies agréées. Avant cela, ces quatre communautés menaient des programmes de garderies agréées sans aucun financement de fonctionnement de la part du gouvernement provincial. En outre, pour l'année scolaire 2015-2016, le Ministère a accordé 26,5 millions de dollars pour la garde d'enfants au sein des communautés des Premières Nations.

Augmentation de salaire pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance

L'Ontario accorde une augmentation supplémentaire de un (1) dollar l'heure aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance admissibles qui peuvent travailler dans le secteur des garderies agréées, ce qui donne une augmentation totale de deux (2) dollars l'heure, plus les avantages. En outre, le gouvernement provincial accorde une augmentation supplémentaire de 10 dollars par jour aux personnes offrant des services de garde d'enfants à domicile admissibles, ce qui donne une augmentation totale de 20 dollars par jour. Ces deux augmentations ont pris effet en janvier 2016.

Entente-cadre soutenant l'établissement d'un système d'éducation

Le Ministère de l'éducation a signé une entente-cadre soutenant l'établissement du système d'éducation de la Première Nation Anishinabek visant à soutenir la mise en place de son nouveau système d'éducation et à améliorer les résultats de ses élèves au moyen d'une relation plus étroite avec le Ministère et les conseils scolaires.

Protocole d'entente avec la nation des Métis de l'Ontario

Le 15 décembre 2015, le Ministère de l'Éducation a renouvelé son protocole d'entente avec la nation des Métis de l'Ontario afin de renforcer les activités entreprises dans le cadre des précédentes ententes et de promouvoir la compréhension des perspectives des Métis dans les écoles publiques. Le protocole d'entente permet d'assurer l'équité en matière de réussite des élèves et de rehausser la confiance des parents de Métis et de leur partenaire dans le système d'éducation.

Ressources pour les nouveaux arrivants syriens

Le Ministère a fourni des ressources supplémentaires aux écoles et aux conseils, notamment du perfectionnement et de la formation professionnels aux éducatrices et éducateurs pour les aider dans le cadre des évaluations de littératie et de mathématiques des nouveaux arrivants syriens afin de veiller à les placer convenablement dans les écoles. Le Ministère a également collaboré avec l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles afin d'apporter du soutien aux conseils scolaires dans leurs efforts de promotion de la santé mentale et de réaction à tout besoin social et émotionnel des élèves et de leur famille.

Promouvoir le bien-être

Programme-cadre révisé d'éducation physique et santé et ressources pour les parents

En février 2015, l'Ontario a publié un programme-cadre révisé d'éducation physique et santé afin de fournir aux élèves des renseignements exacts et à jour qui contribueront à leur santé et à leur sécurité. En septembre, le programme-cadre révisé a commencé à être appliqué dans les écoles en abordant les thèmes actuels de la santé, de la sécurité et du bien-être des élèves. Le gouvernement provincial a également fourni des ressources par niveau de classe aux parents pour les aider à poursuivre cet apprentissage avec leur enfant à la maison.

Dirigeants en santé mentale

Le Ministère accorde 8,8 millions de dollars de Subventions pour les besoins des élèves pour financer le programme de dirigeants en matière de santé mentale dans les conseils scolaires des 72 districts, ainsi qu'une ressource partagée pour les quatre administrations scolaires. Ces dirigeants apportent leur soutien pour mettre au point et appliquer une stratégie en matière de santé mentale et de dépendances des élèves à l'échelle des conseils scolaires.

Équipes des écoles sécuritaires et tolérantes

Grâce au prix de la première ministre pour les écoles tolérantes, le gouvernement reconnaît et célèbre le travail innovant effectué par les équipes des écoles sécuritaires et tolérantes pour faire la promotion d'un environnement scolaire positif et de la réussite et du bien-être des élèves. Entre les années scolaires 2004-2005 et 2014-2015, l'Ontario a investi plus de 490 millions de dollars dans les programmes d'écoles sécuritaires et tolérantes et dans

l'équité et l'éducation inclusive. Le montant total du financement de l'année 2015-2016 s'élève à environ 65 millions de dollars.

Comment apprend-on?

En avril 2014, l'Ontario a publié un document d'apprentissage professionnel intitulé *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*. Ce document appuie la mise au point de programmes et la pédagogie pour la petite enfance dans l'ensemble de la province. En 2015, le Ministère de l'Éducation a indiqué dans une déclaration de principes que ce document faisait autorité en matière de mise au point de programmes, de pédagogie et de méthodologie dans les contextes de garderies agréées. Ce document permet d'aider à renforcer la qualité des programmes et d'assurer des expériences de première qualité menant à des résultats positifs en matière d'apprentissage, de développement, de santé et de bien-être des enfants.

Confiance du public

Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance

La *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance* est entrée en vigueur le 31 août 2015. Cette législation encourage un système de garde d'enfants et de petite enfance plus accessible, plus réactif et de première qualité.

Négociation collective

Le Ministère a collaboré avec ses partenaires en cogestion, les associations de conseillères et de conseillers, en vue de soutenir efficacement un processus de négociation collective collaboratif et respectueux afin que le système d'éducation connaisse encore plus de réussite.

Carrefours communautaires

Le Ministère applique les recommandations visant l'éducation formulées dans le cadre stratégique et le plan d'action du Groupe consultatif de la première ministre. En mars 2015, le Ministère a également publié la Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats. Elle encourage les conseils scolaires à établir des partenariats avec les organisations de la communauté.

Dépenses d'immobilisations prioritaires

En 2015, l'Ontario a annoncé un investissement de 498 millions de dollars dédié aux projets d'immobilisations, notamment 30 nouvelles écoles, 26 agrandissements et rénovations majeurs et 11 garderies ajoutées à des écoles existantes. Ce financement permet d'offrir aux élèves de meilleurs établissements pour apprendre tout en donnant aux familles plus de choix en matière de garderies agréées proches du domicile. En outre, à compter de l'année 2014-2015, le gouvernement provincial s'est engagé à verser 1,25 milliard de dollars sur trois ans au profit des besoins de rénovation prioritaires.

Programme de financement des immobilisations pour le regroupement scolaire

L'investissement de 750 millions de dollars sur quatre ans dans le Programme de financement des immobilisations pour le regroupement scolaire continue d'aider les conseils scolaires à mieux gérer l'utilisation des locaux dans les écoles. Ces fonds serviront pour les projets de regroupement, notamment la construction d'écoles, les agrandissements et les travaux de modernisation afin de régler les problèmes de capacité excédentaire.

Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves

Le Ministère a publié une nouvelle Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves, ainsi qu'un guide expliquant la manière de procéder à ces examens, de manière à ce que toutes les parties comprennent le processus.

Gouvernance au Toronto District School Board

Le Ministère de l'Éducation a nommé un comité composé de sept membres pour mener des consultations publiques. Ce comité a remis son rapport comprenant 20 recommandations sur la manière d'améliorer la gouvernance des conseils scolaires et de restaurer la confiance du public en la gouvernance au Toronto District School Board. En décembre 2015, le Ministère de l'Éducation a répondu au rapport du comité.

Subventions pour la participation et l'engagement des parents

Le gouvernement aide les familles partout dans la province à participer davantage à l'apprentissage de leur enfant en accordant des subventions pour la mise en place de projet d'engagement des parents. L'année dernière, le gouvernement provincial a accordé plus de 2 200 [Subventions pour la participation et l'engagement des parents](#) aux conseils scolaires locaux, ainsi qu'aux comités de participation des parents des conseils scolaires de district et aux organismes sans but lucratif régionaux et provinciaux.

Concrétiser notre vision

Le système d'éducation et de la petite enfance de l'Ontario, financé par les deniers publics, est déjà reconnu comme étant l'un des meilleurs au monde, et le Ministère de l'Éducation a l'intention de l'améliorer davantage.

En continuant de collaborer avec ses partenaires, le Ministère se donne les moyens de concrétiser sa vision renouvelée *Atteindre l'excellence*.

Ensemble, nous faisons avancer l'Ontario en investissant dans les talents et les compétences et en créant des occasions pour les habitants de cette province d'avoir un avenir prometteur.

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2015-2016*

Fonctionnement	24 763,0
Immobilisations	1 179,8
Effectif (en date du 31 mars 2016)	1 799,9

* Comprend les crédits législatifs, les charges de créance irrécouvrable et les rajustements de rapprochement, mais pas les rajustements de consolidation. Ce nombre est calculé en fonction des chiffres provisoires après redressement et les dépenses réelles finales figureront dans les comptes publics de 2015- 2016.

**Ce nombre ne tient pas compte du personnel saisonnier, des étudiants et des employés en congé.

